

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR LA SOCIETE

GPG SARL

PRÉSENTÉE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE GPG SARL



Le présent document relatif aux autres informations de la société GPG SARL a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, ci-après l'"**AMF**", en date du 20 juillet 2011 conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 5 de l'instruction de l'AMF n°2006-07.

Ce document a été établi sous la responsabilité de GPG.

Des exemplaires du présent document d'information sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

GPG SARL
ZI la Barbière
47300 Villeneuve sur Lot

BANQUE PALATINE
42, rue d'Anjou
75008 Paris

INDEX

1	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : GPG.....	3
1.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR	3
1.1.1	Dénomination sociale	3
1.1.2	Forme juridique, siège social	3
1.1.3	Registre du commerce et des sociétés	3
1.1.4	Durée	3
1.1.5	Objet social	3
1.1.6	Exercice social	4
1.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GPG.....	4
1.2.1	Capital social	4
1.2.2	Cession et transmission des parts sociales	4
1.2.3	Instruments non représentatifs de titres de capital	5
1.2.4	Droits et obligations attachés aux parts sociales	5
1.2.5	Répartition du capital et des droits de vote	6
1.2.6	Autres titres donnant accès au capital	6
1.2.7	Pacte d'associés	6
1.3	ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE DE GPG	6
1.3.1	Gérance	6
1.3.2	Commissaires aux comptes	7
1.4	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR	7
1.4.1	Principales activités	7
1.4.2	Litiges	7
1.5	PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....	8
2	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT.....	10

1 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR : GPG

1.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'INITIATEUR

1.1.1 Dénomination sociale

GPG SARL (ci-après "**GPG**" ou la "**Société**").

1.1.2 Forme juridique, siège social

Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé Zone Industrielle La Barbière – 47300 Villeneuve sur Lot.

1.1.3 Registre du commerce et des sociétés

GPG est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro RCS Agen 391 804 945.

1.1.4 Durée

GPG a été immatriculée le 13 juillet 1993.

Sauf prorogation ou dissolution anticipée, la durée de GPG est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

1.1.5 Objet social

La Société a pour objet :

- la prise de participation dans toute société ou groupement, français ou étranger,
- l'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières,
- les prestations de services aux filiales, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier,
- l'ingénierie financière, le conseil et l'expertise, notamment en matière de commerce, de stratégie d'investissement, d'acquisition de sociétés et groupements, de management d'entreprises,
- toutes opérations immobilières de construction, rénovation, achat, vente, location directement ou par l'intermédiaire de filiales,
- le conseil et la gestion en matière immobilière, la maîtrise d'ouvrage déléguée,
- l'agence d'affaires et de manière générale, toutes prestations de services se rapportant à la gestion de biens d'autrui,
- le transport des biens et des personnes par tous moyens et notamment par hélicoptère, avion ou autre,

- l'investissement dans des fermes solaires,
- la construction, la réception, la mise en service et l'exploitation de centrales photovoltaïques,
- la production d'électricité,
- la prise de participation ou d'intérêts, directement ou indirectement, dans toutes sociétés ou autres entités exerçant dans le domaine de la production, du stockage, de la distribution, de la mesure, de la certification ou de l'économie d'énergie, et notamment celle produite à partir d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire, ainsi que la gestion et l'animation, sous toutes formes et par tous moyens appropriés, de telles prises de participation ou d'intérêt,
- l'acquisition, la vente, l'exploitation, la gestion, le développement et la construction de centrales de production d'énergie, qu'elles soient opérationnelles ou en cours de développement,
- l'octroi ou la prise en location de toutes installations de production, de stockage, de distribution, de mesure, de certification ou d'économie d'énergie,
- tout acte de gestion et de disposition du patrimoine social, tout investissement et tout placement à caractère professionnel, financier, artistique ou autre, tel que, notamment la création, la location, l'achat, la vente, l'achat en vue de la revente, l'échange, la location-gérance de tous établissements, fonds de commerce ou d'industrie, immeubles, droits sociaux, droits mobiliers ou immobiliers, droits dans tous groupements ou associations, œuvres d'art, de décoration et de collection,
- plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter l'expansion ou le développement.

1.1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GPG

1.2.1 Capital social

A la date du présent document, le capital social est fixé à 22 882 597,49 euros. Il est divisé en 1 501 000 parts sociales de 15,2449 euros chacune entièrement libérées.

1.2.2 Cession et transmission des parts sociales

A - Cession à titre onéreux ou par donation entre vifs

I - Toute cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou sous seing privé.

Elle est rendue opposable à la société dans les formes prévues à l'article 1690 du Code Civil ou après dépôt d'un original de l'acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et, en outre, après publicité au Registre du Commerce et des Sociétés.

II - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec le consentement de la majorité des

associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales dans les conditions visées à l'article L.223-14 du Code de Commerce.

B - Transmission par décès ou en suite de liquidation de communauté entre époux :

La transmission de parts sociales au profit de personnes successibles à l'exclusion des conjoints et des héritiers en ligne directe du défunt ne pourra avoir lieu qu'avec le consentement de la majorité en nombre des autres associés représentant plus de la moitié des parts sociales possédées par ces derniers.

A l'effet d'obtenir ce consentement, les héritiers et représentants du défunt devront présenter leur demande d'agrément à la société, accompagnée de toutes indications et justifications utiles sur leur état civil et leurs qualités ; la transmission s'effectuera alors sous réserve d'une décision collective prise à la majorité visée à l'alinéa ci-dessus, dans les conditions visées à l'article L.223-14 du Code de Commerce.

La transmission de parts sociales au conjoint par suite de la liquidation de communauté s'effectue librement.

C - Réunion de toutes les parts en une seule main - Associé unique

En application de l'article L.223-4 du Code de Commerce, la réunion de toutes les parts en une seule main n'entraîne pas la dissolution de plein droit de la société.

Dès que la cession de parts entraînant réunion de tous les droits sociaux dans une même main devient opposable aux tiers, les règles propres aux E.U.R.L. s'appliquent de plein droit à la société.

Une personne physique peut être associée unique de plusieurs sociétés à responsabilité limitée. Une société à responsabilité limitée ne peut avoir pour associée unique une autre société à responsabilité limitée composée d'une seule personne.

1.2.3 Instruments non représentatifs de titres de capital

Néant.

1.2.4 Droits et obligations attachés aux parts sociales

a) Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes ; notamment, toute part donne droit, en cours de société comme au cours de sa liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les parts, indistinctement, de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société et auxquelles ce remboursement ou cette répartition pourrait donner lieu.

b) Les parts sociales ne peuvent jamais être représentées par des titres négociables, nominatifs ou au porteur.

Le titre de chaque associé résultera seulement des présentes, des actes qui pourront augmenter le capital social ou modifier les présents statuts et des cessions ou mutations qui seraient ultérieurement et régulièrement consenties.

Une copie ou un extrait de ces actes et pièces pourra être délivré à chaque associé sur sa demande et à ses frais.

c) Les parts sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis sont tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter auprès de la société ; à défaut d'entente, il appartient à l'indivisaire le plus diligent de faire désigner par justice un mandataire chargé de les représenter.

d) Le droit de vote attaché à la part appartient à l'usufruitier pour les décisions collectives ordinaires et au nu-propiétaire pour les décisions collectives extraordinaires.

Cette répartition du droit de vote entre l'usufruitier et le nu-propiétaire ne fait pas obstacle au droit de ce dernier de participer aux décisions collectives et, par suite, d'être convoqué aux Assemblées Générales Ordinaires et d'être destinataire de toutes consultations écrites.

1.2.5 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition des parts sociales de GPG est la suivante :

Monsieur Philippe Ginestet : 1 500 950 parts sociales

Madame Martine Ginestet : 50 parts sociales

1.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

1.2.7 Pacte d'associés

Néant.

1.3 ADMINISTRATION, DIRECTION GENERALE ET CONTROLE DE GPG

1.3.1 Gérance

I - La société est gérée et administrée par une ou plusieurs personnes physiques, associées ou non, nommées par les associés dans les statuts ou par une décision postérieure, à la majorité requise pour les décisions ordinaires avec ou sans limitation de durée.

Les associés ont nommé comme premier gérant, lors de la constitution de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Philippe GINESTET
demeurant à "Pech Bacquié" - 47300 PUJOLS

II - Le gérant, ou chacun des gérants, s'ils sont plusieurs, aura, tant vis à vis des tiers que de la société et de ses associés, les pouvoirs les plus étendus pour représenter ladite société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

1.3.2 Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

JMC AUDIT
6 rue Farman
Technoclub Bat E
31700 Blagnac

Monsieur Daniel Casteig
26 cours Victor Michaut
BP 181
47304 Villeneuve sur Lot

Commissaires aux comptes suppléants :

Monsieur Yannick Loubiere
26 cours Victor Michaud
BP 181
47304 Villeneuve sur Lot

Monsieur François Groc
11 avenue d'Ossau
64000 Pau

1.4 DESCRIPTION DES ACTIVITES DE L'INITIATEUR

1.4.1 Principales activités

La société Groupe Philippe Ginestet est une holding patrimoniale. Les principales activités exercées peuvent être classées en cinq catégories :

- détention de titres de sociétés civiles immobilières, dont les immeubles détenus (principalement dans des centres commerciaux) sont destinés à la location ;
- détention de titres de sociétés de promotion immobilière ;
- détention de titres d'une société ayant une activité commerciale dans le domaine de la phytothérapie, cosmétique naturelle et produits bio ;
- détention de titres de société dans le domaine de la restauration et l'hôtellerie ;
- détention des titres de la société GIFL."

1.4.2 Litiges

GPG n'a connaissance d'aucun litige ou procédure d'arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur son patrimoine, ses activités ou ses résultats.

1.5 PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

Les comptes consolidés de GPG SARL sont établis selon les normes françaises (CRC 99-02). Les commissaires aux comptes de GPG SARL ont certifié que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière ainsi que de son résultat. Le rapport des commissaires aux comptes ne comporte ni réserve ni observation.

	Exercice 2010.12		Exercice 2009.12
	Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs Nettes
ACTIF			
Capital souscrit non appelé	35 946		35 946
Immobilisations incorporelles	55 264 155	-9 169 918	46 094 247
Ecart d'acquisition	73 974 142	-40 071 360	33 902 782
Immobilisations corporelles	497 196 117	-220 479 410	276 716 707
Immobilisations financières	25 619 527	-154 525	25 465 002
Titres mis en équivalence	578 211		578 211
Total Actif Immobilisé	652 668 108	-269 875 213	382 792 895
Stocks et en-cours	208 880 078	-17 287 345	191 592 733
Clients et comptes rattachés	24 906 228	-2 826 607	22 079 621
Autres créances et comptes de régularisation	50 071 221	-3 148 760	46 922 461
Valeurs mobilières de placement	69 961 077	-2 177 650	67 783 427
Disponibilités	26 296 965		26 296 965
Total Actif	1 022 783 677	-295 315 575	727 468 102
PASSIF			
Capital			22 882 597
Primes liées au capital			427 893
Ecart de réévaluation			-
Réserves			130 208 477
Réserves de conversion groupe			-
Résultat de l'exercice			31 411 977
Autres			-
Total Capitaux Propres			184 930 944
Intérêts hors groupe			79 273 419
Autres fonds propres			-
Provisions			9 602 975
Emprunts et dettes financières			277 927 895
Fournisseurs et comptes rattachés			113 954 594
Autres dettes et comptes de régularisation			61 778 275
Total Passif			727 468 102

	Exercice 2010.12	Exercice 2009.12
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	660 257 443 _↘	626 677 585 _↘
Autres produits d'exploitation	7 905 737 _↘	7 319 817 _↘
Achats consommés	-461 041 735 _↘	-431 867 601 _↘
Charges de personnel	-65 681 315 _↘	-65 062 354 _↘
Autres charges d'exploitation	-5 704 614 _↘	-2 087 999 _↘
Impôts et taxes	-17 026 316 _↘	-16 897 679 _↘
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-40 629 087 _↘	-33 171 898 _↘
Résultat d'exploitation	78 100 113	84 909 871
Charges et produits financiers	-5 274 262 _↘	-10 651 449 _↘
Résultat courant des sociétés intégrées	72 825 851	74 258 422
Produits Et Charges Exceptionnels	579 394 _↘	-201 592 _↘
Impôt sur les bénéfices	-25 216 125 _↘	-26 411 935 _↘
Résultat net des entreprises intégrées	48 189 120	47 644 895
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	434 065 _↘	349 450 _↘
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-4 366 648 _↘	-5 612 965 _↘
Résultat net de l'ensemble consolidé	44 256 537	42 381 380
Intérêts minoritaires	-12 844 572 _↘	-12 687 067 _↘
Résultat net (part du groupe)	31 411 965	29 694 313
Résultat par Parts Sociales	20,93	19,78
Résultat Dilué par Parts Sociales	20,93	19,78

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document, qui a été déposé le 20 juillet 2011 et qui sera diffusé le 21 juillet 2011, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société GPG SARL et visant les actions et les BSAAR de la société GIFI. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le 20 juillet 2011

GPG

Représentée par Philippe Ginestet, Gérant.